

IX

LES AFFAIRES ÉCONOMIQUES

L'expansion industrielle mondiale, qui avait débuté en 1958, a ralenti au cours de 1960. Le Canada a participé à la hausse nord-américaine des exportations, mais sa balance des comptes a accusé néanmoins un déficit considérable. Les sorties d'or des États-Unis ont aussi retenu l'attention. En Europe, l'essor économique s'est produit plus tard et a mis plus de temps à se stabiliser; au cours des dix-huit derniers mois les échanges entre les pays de l'OECE ont augmenté considérablement.

Nouveaux groupements économiques

La formation de groupements commerciaux et économiques, amorcée par la signature du Traité de Rome en 1957 et de la Convention de Stockholm en 1959, a pris une telle ampleur que l'année 1960 fera désormais étape dans l'histoire économique européenne de l'après-guerre. En Amérique latine aussi l'intégration économique a fait un nouveau pas important: le 18 février 1960, sept pays (Argentine, Brésil, Chili, Mexique, Paraguay, Pérou et Uruguay) ont signé un traité créant une association de libre-échange (ALEAL). Déjà ratifié par quatre d'entre eux, celui-ci devrait être mis en œuvre assez tôt en 1961.

Des groupements économiques de ce genre pourraient entraîner de graves problèmes pour des pays tels que le Canada, s'ils se fondaient sur une politique égoïste et restrictive. Aussi, chaque fois que l'occasion lui en a été fournie, le Canada a invité les membres de ces associations à songer, conformément à leurs propres intérêts et aux nôtres, combien il importe d'adopter une ligne de conduite compatible avec les obligations du commerce mondial.

Les sept membres de l'Association européenne de libre-échange (Autriche, Danemark, Norvège, Portugal, Royaume-Uni, Suède et Suisse) ont ratifié la Convention de Stockholm dès le début de 1960; ils ont créé un Conseil à Genève et ont adopté les premières mesures destinées à faire disparaître les obstacles intérieurs aux échanges, réduisant notamment de 20 p. 100 le tarif intérieur de la zone. En octobre le Conseil des ministres de la zone a tenu sa troisième réunion à Berne; il était désormais manifeste que l'AELE, créée en vue de grouper ses membres et ceux de la Communauté économique européenne (CEE) en une seule association de commerce, possédait une identité propre et était promise au succès. La Finlande a voulu se joindre à l'AELE, mais l'Union soviétique a fait à ce projet une opposition qu'il n'a été possible de surmonter que par un accord commercial entre les deux pays; celui-ci a cependant posé de graves problèmes aux membres de l'AELE et aux signataires de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT).

Les six membres de la Communauté économique européenne (CEE): Belgique, France, Allemagne, Italie, Luxembourg et Pays-Bas, ont pris,